

Rivages

Dossier p. 3

Les sports de nature
Concilier pratiques et respect des milieux

Reportage p. 6

Regnière-Ecluse
Le Conservatoire hérite d'un domaine d'exception



Photo de couverture :
Estuaire de la Gironde,
France, 2007

©Thierry Girard /
Conservatoire du littoral

Promenades photos



© RAYMOND DEPARDON

« **La Pointe du Raz** », terrain du Conservatoire du littoral, comme vous ne l'avez jamais vue... photographiée en 1991 et en 2002 par Raymond Depardon. A découvrir lors d'un voyage autour des lacs !
Du 20 septembre au 20 décembre
Chambre claire, 34, avenue de Loverchy,
74000 Annecy. www.chambreclaire.fr.

« **Entre terre et mer, les rivages français** », propose une sélection de la collection photo du Conservatoire. Pour la découvrir, il vous faudra aller jusqu'à la galerie de l'Institut français de Barcelone.
De 6 octobre au 22 novembre
Moia 8, 08006 Barcelona.

❁ Paulilles : 10 ans pour acheter, 10 ans pour réhabiliter

13 mars 2007 : lancement des travaux de réaménagement de l'anse de Paulilles (Port-Vendres, Pyrénées-Orientales), la friche industrielle d'une usine de dynamite créée par Alfred Nobel en 1870, fermée en 1984 et achetée par le Conservatoire en 1998. En septembre 2008, le site et sa plage, transformés, s'ouvrent au public. Une opération originale à plus d'un titre : le Conservatoire est peu habitué à travailler sur la restauration de site industriel, le réaménagement a été pensé avec les associations locales, la maîtrise d'ouvrage déléguée au conseil général des Pyrénées-Orientales. L'opération, très lourde, a abouti grâce à des partenariats forts : le montant des travaux (12 M€) est financé par l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et le Conservatoire. Les principes de ce réaménagement ont été la préservation de la mémoire ouvrière et l'ambition de redonner vie à l'une des plus belles plages de la Côte Vermeille. Une totale réussite. « Les traces laissées interpellent

le visiteur qui peut découvrir l'histoire du lieu. Notre ambition est de montrer l'avenir d'une mémoire, quelque chose de vivant pas de créer un mémorial », explique



© D.F.

Jean-Claude Armand, délégué Languedoc-Roussillon. 17 ha – sur 32 – sont ouverts au public. Les partenaires se sont engagés à poursuivre les aménagements et à ouvrir au public les deux caps de Paulilles.

❁ Ports : renforcer les collaborations

La réforme de la loi portuaire a été l'occasion de nombreux débats : les grands ports maritimes se sont vu attribuer la gestion globale des espaces portuaires, ce qui couvre également des espaces naturels protégés sur lesquels interviennent depuis des années des organismes de protection de l'environnement comme le Conservatoire du Littoral. Les ports ne disposant ni de la compétence technique ni de la connaissance des écosystèmes estuariens requises pour assurer une gestion pérenne de ces espaces particulièrement riches aussi bien au plan de la biodiversité que des paysages, la loi permet au Conservatoire d'être affectataire ou attributaire du DPM (domaine public maritime) qui a vocation à rester naturel.

Des collaborations entre certains ports et le Conservatoire sont engagées depuis des années mais cette loi permettra un travail plus systématique et facilitera la mise en place de coopérations mieux organisées. Dans le même esprit que sur terre pour les communes, les ports pourront rester gestionnaires de l'espace. Un autre point important est la création d'un conseil scientifique dans chacun des grands estuaires, qui sera consulté en cas de différends et pour la gestion d'espace naturel.

❁ Opération avec les Salins du Midi

Après la cession, l'an passé, de 1 200 ha au Conservatoire du littoral, une seconde très belle opération vient de se concrétiser en région PACA avec le Groupe Salins du Midi. Il s'agit de l'acquisition de 2 300 ha, dont plus de 2 000 situés en Camargue et abritant en particulier un des rares sites de nidification des flamants roses et un élevage de taureaux traditionnel. Les enjeux écologiques et paysagers sont importants et, avec le déclin de l'activité économique salinière, ces terrains vont être rendus à la nature et à la mer à laquelle l'homme les avait soustraits voici des années. « Se défendre contre la nature n'a pas de sens, du point de vue du Conservatoire, mais cette approche n'est pas toujours facile à faire accepter. Nous avons mené avec succès une expérimentation de ce type à Hyères ; ici nous allons travailler à une plus vaste échelle. »

❁ L'île Hur, perle de verdure



© D.F.

L'île Hur présente une mosaïque de parcelles boisées, de landes et de prairies, environnant un corps de ferme important constitué de divers bâtiments d'architecture traditionnelle et de caractère, en très bon état. Cette acquisition met dans le giron du Conservatoire l'une des plus belles îles du golfe du Morbihan, soit plus de 30 hectares d'espaces naturels, et des biotopes de grande valeur. L'île a vocation à devenir un laboratoire du développement durable : agropastoralisme respectueux de l'environnement, autonomie énergétique pouvant accueillir le public, soit avec une vocation pédagogique, soit simplement récréative.

Remerciements à nos donateurs

Vous êtes toujours nombreux et fidèles à contribuer volontairement à la préservation du littoral par vos dons et legs. Nous vous remercions pour ce soutien précieux et pour les encouragements que vous nous adressez. En attestent ces messages chaleureux reçus durant l'été...

« Je vous adresse ma modeste participation à vos efforts pour sauvegarder le littoral français... »

« Avec tous nos remerciements pour le travail accompli par le Conservatoire du littoral », « Avec tous nos encouragements à poursuivre votre merveilleuse mission. Plutôt que de longs discours, de l'action grâce à vous... », « Pour que les rivages aimés survivent... », « Merci pour le travail accompli... », « Je souhaite que votre action de protection de l'environnement soit connue et soutenue par le plus grand nombre... »



© J.D. SUDRES / CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Les sports de nature Concilier sport et respect des milieux

Bien que l'on parle de « sports de nature », ceux-ci n'en restent pas moins potentiellement dommageables pour l'environnement. L'accroissement du temps de loisirs, favorable aux activités de pleine nature, laisse présager une pression accentuée sur les sites du Conservatoire. Quels sont réellement les impacts environnementaux induits par ces pratiques, comment les mesurer? De quels moyens dispose le Conservatoire, en coordination avec les gestionnaires de ses sites, pour concilier sport et préservation?

Depuis une vingtaine d'années, les sports de nature connaissent un engouement et une diversification considérables. Ils sont aujourd'hui pratiqués par près d'un tiers des Français, à titre occasionnel ou régulier, individuellement ou en groupe. Face à ce développement, les espaces naturels, très convoités, attirent un nombre toujours croissant de pratiquants. Les sites du Conservatoire sont d'autant plus concernés que leur vocation est d'être ouverts au public. De plus, les sports de nature contribuent largement à l'attractivité et au développement des territoires et à la création d'emplois. Il devient donc nécessaire de mieux connaître et d'identifier leurs impacts afin de trouver des moyens pour les maîtriser.

Une réflexion sur la mise en place d'une politique nationale en matière de sports de nature est en cours. Il s'agit d'élaborer une « doctrine » précisant les grandes lignes de conduite adoptées par l'Établissement. Ces éléments seront proposés aux gestionnaires lors du prochain Atelier du Conservatoire du littoral, au printemps 2009. Chaque délégation a été sollicitée pour décrire la situation sur les sites dont elle a la charge.

Une politique à adapter aux problèmes de terrain

Les pratiques les plus fréquentes sur les sites sont la randonnée, pédestre et équestre, le VTT, le parapente, l'escalade et le char à voile. Le kayak et le canoë, la spéléologie, le nautisme, la course d'orientation, le beach volley, le frisbee, le speed sail sont plus rarement cités. D'autres pratiques, comme l'aéromodélisme, ont un caractère occasionnel.

Le Conservatoire a jusqu'alors principalement abordé la problématique des sports de nature par le biais de deux principes, l'un concernant les pratiques, l'autre les manifestations ponctuelles.

Certaines pratiques s'avèrent incompatibles avec les objectifs écologiques de gestion de sites. Elles sont alors prosrites. Par exemple, le deltaplane, le parapente, certaines activités nautiques exercent une influence très néfaste sur la nidification des oiseaux. D'autres, parfaitement admissibles quand elles sont exercées par

un nombre modéré de personnes, peuvent devenir nuisibles ou gênantes si elles prennent trop d'importance. C'est le cas du VTT et de la randonnée équestre. Le Conservatoire passe alors des conventions avec des groupements ou des clubs imposant des règles strictes. Ceux-ci ont l'obligation de les faire respecter à leurs membres.

Les manifestations et compétitions sportives posent un problème spécifique : elles induisent une forte concentration du public et des contraintes lourdes d'accompagnement, de sécurité et d'équipement. Leur succès implique le développement de la publicité, la recherche d'un maximum de participants et de spectateurs et impose, par conséquent, plus de mesures d'accompagnement. Aussi leur organisation est-elle proscrite sur les sites du Conservatoire. Lorsqu'elles préexistaient à l'acquisition, il n'est pas toujours possible de les supprimer ou de les déplacer hors des sites. Elles font alors l'objet d'organisations annuelles, assorties d'une convention qui fixe, notamment, le nombre maximum de participants. Leur renouvellement n'est pas automatique. Il n'est accordé que si les règles ont été strictement respectées.

Il s'avère que ces principes sont, en pratique, difficilement applicables et les exceptions nombreuses. Un consensus existe néanmoins pour interdire les sports mécaniques. Les problèmes rencontrés et la multiplication des demandes auxquelles doivent faire face les gestionnaires imposent de définir une politique appropriée à chaque situation.

Des fiches d'expériences réussies

Le Conservatoire du littoral, la Fédération des Parcs naturels régionaux, le ministère de la Jeunesse et des Sports, Réserves naturelles de France, Rivages de France, Parcs nationaux de France et l'Office national des forêts ont engagé un travail inter-réseaux sur les *Pratiques des sports de nature dans les espaces naturels protégés*. L'objectif est de construire des outils d'aide à la gestion qui puissent être diffusés auprès du plus grand nombre d'acteurs. Un guide méthodologique*, basé sur les expériences, a été établi et diffusé en 2007.

Des fiches techniques proposent une synthèse des études relatives à la pratique sportive et aux milieux concernés, rappellent la réglementation et informent des moyens de gestion des sports de nature sur le site. Ces fiches offrent aux gestionnaires des pistes et des éclairages intéressants sur des expériences « réussies » de cohabitation.

Elles concernent notamment le jet-ski en baie de Somme, la pratique de l'ULM en baie du Mont-Saint-Michel et les conséquences sur les phoques, les mouillages des bateaux de plaisance dans l'archipel de Glénan, la randonnée pédestre dans la réserve naturelle de Moëze-Oléron et son impact sur l'avifaune, le kitesurf sur les lagunes méditerranéennes dans le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, la plongée dans le parc national de Port-Cros.

Une fiche aborde l'organisation de manifestations sportives sur les espaces naturels protégés et illustre la démarche menée par la commune de Crozon en Bretagne (29).

Ces fiches seront téléchargeables gratuitement sur les sites de l'Aten (www.espaces-naturels.fr) et du Pôle ressources national Sports de nature (www.sportsdenature.gouv.fr).

* Étude de cas. Le développement maîtrisé des sports de nature dans les parcs naturels régionaux : expériences et outils



Une difficile évaluation

Avant toute définition et application d'une « doctrine » nationale permettant de guider les délégations et les gestionnaires au quotidien, il convient de se pencher sur la question des impacts environnementaux d'une discipline sportive sur un milieu donné.

Question complexe et coûteuse : les impacts mis en évidence sur un type de milieu ne sont pas généralisables à tous les milieux, car de nombreux facteurs interviennent dans le fonctionnement des écosystèmes. De plus, il est délicat de définir à partir de quel seuil tel sport aura une incidence négative : l'effectif de pratiquants et les capacités de charge des milieux sont des critères déterminants.

Quelles actions développer ?

• User des outils réglementaires

Aujourd'hui, le Conservatoire ne dispose pas d'outils forts pour décider l'interdiction

d'une pratique sportive sur ses terrains. Il n'a pas de pouvoir réglementaire contrairement, par exemple, aux parcs nationaux. Il ne peut que s'appuyer sur les lois, qui prennent trop peu en compte la fragilité des espaces naturels face aux pratiques sportives intensives.

Cependant, la réglementation peut être renforcée localement par des arrêtés préfectoraux ou municipaux, au titre de la protection des milieux ou de la sécurité des personnes.

Le plan de gestion est donc le seul outil que le Conservatoire puisse utiliser pour maîtriser la fréquentation de ses sites. Dans ce contexte, le renforcement de son caractère réglementaire et contractuel s'impose afin qu'aucune pratique ne se produise en dehors d'un accord. S'il intègre les pratiques sportives dans son volet accueil du public, qu'il est reconnu et approuvé par l'ensemble des acteurs, il permet de mettre en place des actions spécifiques :

circuits de randonnée, fermeture de sites, limitation des accès à certaines périodes de l'année... En parallèle, le gestionnaire peut engager des concertations avec les sportifs et leurs fédérations. Cette démarche, de plus en plus fréquente, aboutit généralement à l'élaboration d'outils efficaces comme les conventions d'usages ou les chartes de bonne conduite.

• Respecter des critères de choix

Accepter des pratiques ou des manifestations sportives sur les terrains du Conservatoire s'analyse sur la base de critères précis :

- l'impact écologique, argumenté par des études et des suivis de gestion (méthode empirique). Les modalités d'organisation (parcours, dates, bruit...) découlent de ce critère-là ;
- les objectifs de gestion du site ou de certaines parties du site (zone de nidification...);

- l'esprit du lieu : comme les aménagements de terrain, le sport ne doit pas être en contradiction avec l'esprit du site ;
- enfin, la sécurité des personnes : compte tenu de la responsabilité du Conservatoire et du gestionnaire (en particulier du maire), il convient de respecter toutes les conditions de sécurité pour ne pas mettre les pratiquants en situations de risque.

• Informer, sensibiliser

L'information et la sensibilisation des pratiquants est primordiale, en particulier celles des plus jeunes. En effet, une grande partie des dérangements ou des dégradations est liée aux habitudes et à la méconnaissance des nuisances que peuvent provoquer les activités sportives sur les milieux, la faune et la flore. Il s'agit donc de faire prendre conscience de la fragilité de ces espaces pour que chacun s'en sente responsable. Il est important de distinguer les pratiquants encadrés, des pratiquants libres, beaucoup plus difficiles à atteindre. Au-delà des outils classiques (panneaux, dépliants, animations...), on voit se multiplier des outils pédagogiques comme les sentiers sous-marins qui contribuent à mieux faire connaître les milieux marins.

Enfin, les professionnels locaux et les prestataires commerciaux (loueurs de matériel, organisateurs...) s'avèrent des relais d'information essentiels auprès de leurs clients.

• Développer des actions concertées avec les sportifs

Les fédérations sportives affirment de plus en plus fréquemment leur volonté de se responsabiliser vis-à-vis des milieux, notamment en assurant un encadrement et une formation de leurs adhérents. Ceci n'exclut pas des actions plus locales, de manière à impliquer les pratiquants individuels ou les petites structures d'encadrement.

• Mettre en place des procédures

Dans le cadre de l'organisation de manifestations sportives sur des sites préservés, les gestionnaires, comme par exemple la commune de Crozon (Finistère), ont progressivement instauré une procédure à laquelle doivent se conformer les responsables. Ainsi, l'organisation de manifestation fait l'objet d'une demande auprès du service Environnement de la mairie sous forme de dossier. Le gestionnaire vérifie ainsi la faisabilité de la manifestation et peut concilier au mieux son organisation avec la préservation des milieux naturels. Là encore, le choix va à la discussion et la concertation.



Somme

Regnière-Ecluse Le Conservatoire hérite d'un domaine d'exception

Voilà presque dix siècles que sa famille occupe l'endroit... Le comte de Nicolay a consacré sa vie à la reconstitution du domaine de Regnière-Ecluse, un patrimoine unique.

Pour préserver l'avenir de son œuvre, le gentilhomme picard et le Conservatoire ont trouvé une solution originale.

« Rien n'aurait été possible sans le souci de l'avenir et la générosité du comte de Nicolay. »

Depuis près de quarante ans, Raymond de Nicolay s'investit afin que le domaine millénaire de ses ancêtres, à Regnière-Ecluse (Somme), soit reconstitué. Ainsi a-t-il mené une stratégie foncière d'acquisition pour remembrer ce territoire, relancé l'exploitation du domaine forestier, favorisé le maintien des activités agricoles traditionnelles, réuni un patrimoine mobilier exceptionnel retraçant l'histoire du lieu. Désormais, le comte de Nicolay souhaite que d'autres prennent le relais tout en assurant la préservation de sa propriété dans son intégralité. Il s'est naturellement tourné vers le Conservatoire du littoral.

Un domaine aux enjeux sensibles

Le domaine de Regnière-Ecluse avec ses 810 hectares, l'un des plus vastes sites privés de France classés au titre des Monuments historiques, se situe sur les communes de, Bernay en Ponthieu, Vron, Vironchaux. Il constitue un ensemble paysager remarquable par la diversité de ses milieux : une hêtraie de près de 400 hec-

tares en prolongement de la forêt de Crécy, un marais dans la vallée de la Maye, des terres agricoles exploitées (345 hectares). La propriété comporte un château du XVI^e siècle, de style gothique-troubadour, au cœur d'un parc paysager anglo-saxon. Le massif forestier est réparti en plusieurs ensembles, desservis par un important réseau de chemins. Une route forestière et cinq ronds-points reliant quatre à dix chemins ont été créés pour assurer l'accès aux principaux bois. Le domaine forestier fait l'objet d'un reboisement dans le cadre d'une exploitation et d'une gestion raisonnée. Les terres sont louées à une dizaine d'exploitants locaux, principalement des cultivateurs (céréales, betteraves...) et un éleveur. Le marais, en bordure de la Maye, constitue un miroir d'eau pour le château qui devrait révéler un riche potentiel écologique.

Une première en France

Après trois ans de travail commun, le comte de Nicolay et le Conservatoire du littoral ont finalisé un projet de partenariat visant à assurer la sauvegarde et la



© CONSERVATOIRE DU LITTORAL



© CONSERVATOIRE DU LITTORAL

valorisation du domaine. Ce partenariat, s'inspirant des pratiques du National Trust anglo-saxon (une première en France!), s'articule autour de plusieurs opérations. La première concerne la cession du domaine au Conservatoire afin de garantir, de façon pérenne, son intégrité et de le soustraire définitivement à tout risque de parcellisation. Par acte, en date du 6 mai 2008, le Conservatoire du littoral en est ainsi devenu propriétaire.

Cette opération foncière s'est structurée autour de :

- l'acquisition en pleine propriété du domaine forestier et des terrains situés sur le bas-parc, soit environ 400 hectares ;
- l'acquisition en nue propriété, avec réserve d'usufruit au profit du comte de Nicolay, du domaine agricole et du château avec le parc paysager attenant, soit environ 400 hectares.

La seconde opération a vu la création, en novembre 2007, d'une association réunissant les acteurs impliqués dans la gestion du site. Dénommée Association pour la sauvegarde et la valorisation du domaine de Regnière-Ecluse, elle a pour objet de garantir la conservation, la restauration, la valorisation, la gestion et la promotion de ce domaine exceptionnel, des objets immobiliers et mobiliers, d'intérêt historique et culturel. Ses missions comportent la gestion pérenne des biens immobiliers et mobiliers afin d'assurer l'intégrité du domaine, tel que prévu à l'acte de cession, mais aussi la poursuite d'achat, de vente ou d'échange de biens liés à l'histoire du site. Il s'agit également d'administrer et de gérer le domaine afin d'en assurer la mise en valeur et l'aménagement. Des partenariats publics et privés pourront être

élaborés. L'association envisage l'ouverture du site au public de manière progressive et concertée.

La troisième étape a consisté en la signature d'une convention pour céder la gestion des terrains du Conservatoire à l'Association. Cette dernière, fonctionnant comme un comité de pilotage élargi, sera ainsi le lieu d'échanges et de décisions sur toutes les questions relatives à la gestion des différents milieux, à l'engagement de travaux de restauration du château et à l'ouverture au public. Un plan sera rapidement élaboré afin d'engager les premières opérations.

Une forte implication des acteurs locaux

L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de quatre collègues : les membres de droit, membres permanents du conseil d'administration soit le comte de Nicolay, puis ses ayants droit, et le Conservatoire du littoral ; les membres associés permanents (commune de Regnière-Ecluse, chambre d'agriculture de la Somme, Fédération départementale des chasseurs de la Somme, Association

de préfiguration du parc naturel régional de Picardie Maritime et le Syndicat mixte pour l'aménagement de la Côte picarde ; les membres associés ordinaires ; enfin les membres bienfaiteurs et d'honneur.

Associer nature et culture

Cette acquisition, exceptionnelle et emblématique, symbolise la maturité du Conservatoire. D'abord, elle témoigne d'une volonté continue de ne pas dissocier l'espace naturel du patrimoine historique. Cette ligne directrice, empruntée au National Trust britannique, n'est pas toujours comprise en France où le cloisonnement entre nature et culture reste souvent la règle. Après le jardin du Rayol dans le Var et l'abbaye de Beauport dans les Côtes-d'Armor, le Conservatoire entreprend une nouvelle fois une action de cette ampleur...

L'opération doit aussi sa réussite à l'efficacité de solides relais locaux, en particulier le Syndicat mixte Baie de Somme. Mais rien n'aurait été possible sans le souci de l'avenir et la générosité du comte de Nicolay. Qu'il soit remercié pour la confiance qu'il a accordée au Conservatoire du littoral.

Un ensemble bien classé

En juillet 1976, les façades, les toitures et le parc paysager mitoyen du château ont été inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. Une nouvelle instruction a étendu cette protection à la quasi-totalité du domaine, qui a été finalement classé Monument historique d'intérêt national par arrêté ministériel en juin 2006.

C'est la première fois que le ministère de la Culture avait l'occasion de procéder à un classement d'une telle importance ! De plus, le fonds ancien d'archives du château a été classé par la commission supérieure des Archives de France. L'espoir d'un classement « in situ » de l'ensemble du mobilier devrait achever la protection intégrale du site et de ses éléments constitutifs.

Bon de commande

Commandez les dernières publications du Conservatoire du littoral

M., M^{me}, M^{lle} : _____

Organisme: _____

Adresse: _____

Code postal : _____ Ville : _____

Livres	Quantité	Prix unitaire	Montant
Littoral / Parc national de Port-Cros		20 €	
Rochefort et l'estuaire de la Charente		20 €	
Carnet de mission - Restauration et valorisation de l'Anse de Paulilles		16 €	
Carnet de mission -Préservation et valorisation des petites îles de Méditerranée		22 €	
Participation aux frais d'envoi		TOTAL DES PRODUITS	
Montant des achats	Frais de port		
Jusqu'à 7,62 €	1,75 €		
De 7,63 à 15,24 €	2,60 €		
De 15,25 à 30,49 €	4,20 €		
De 30,65 à 76,22 €	7,50 €		
De 76,23 à 152,45 €	11,00 €		
Au-delà de 152,45 € renseignez-vous pour les frais de port au : 05 46 84 30 92		FRAIS D'ENVOI	
		TOTAL GÉNÉRAL	

Pour commander les produits du Conservatoire du littoral, il vous suffit de renvoyer le bon de commande à l'adresse suivante :
 Conservatoire du littoral - Boutique du Chardon Bleu
 La Corderie Royale, BP 10137,17306 Rochefort Cedex
 Accompagné d'un chèque bancaire ou postal à l'ordre de «Conservatoire du littoral».

Fondation de France

Avec l'appui de la Fondation de France, le Conservatoire reçoit, en soutien de son action, des dons et des legs.

M., M^{me}, M^{lle} : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Courriel : _____

J'apporte mon soutien à l'œuvre du Conservatoire en joignant à ce formulaire un chèque à l'ordre de "Fondation de France - Conservatoire du littoral", d'un montant de :

..... €

Que j'adresse à : Conservatoire du littoral
 La Corderie royale, BP 10137 - 17306 ROCHEFORT Cedex

Don

Interventions foncières

Les interventions foncières du Conservatoire entre le 1^{er} mai et le 15 septembre 2008

Le premier chiffre indique la superficie du site sur laquelle a porté la nouvelle intervention. Le second chiffre indique la superficie totale du site sous la protection du Conservatoire.

Pas-de-Calais 0,13 ha • 229,36 ha 0,31 ha • 69,94 ha	Cap Blanc-Nez • Sangatte, Escalles Dunes de Stella • Cucq, Merlimont	0,21 ha • 26,51 ha 0,36 ha • 90,63 ha	Pointe du Brick • Breteville - Carneville - Fermanville - Maupertuis-sur-mer Pointe de Champeaux • Carolles - Champeaux
Somme 777,30 ha • 777,30 ha	Domaine de Regnière Ecluse • Bernay-en-Ponthieu, Machy, Regnière-Ecluse, Vironchaux, Vron	4,82 ha • 115,24 ha	Hable d'Ault • Brutelles, Cayeux-sur-mer, Woignarue
Calvados 11,33 ha • 93,16 ha	Falaise des Vaches noires • Auberville, Gonzeville-sur-mer, Houlgate	0,05 ha • 338,62 ha	Estuaire de l'Orne • Amfreville - Benouville - Merville-Franceville Plage - Ouistreham - Ranville - Sallenelles
4,38 ha • 25,70 ha	Marais de Ver-sur-mer • Meuvaines, Ver-sur-mer		
Eure 14,75 ha • 454,30 ha	Risle Maritime • Conteville, Foulbec, St-Samson-la-Roque, St-Sulpice-de-Grimbouville, Toutainville.	1,71 ha • 251,20 ha	Marais Vernier • Marais Vernier, Bouquelon, Quillebeuf-sur-Seine, St-Aubin-sur-Quillebeuf, Ste-Opportune-la-Mare, St-Ouen-les-Champs, St-Thurien
Manche 1,67 ha • 57,78 ha	Utah Beach • Ste-Marie-du-Mont-St Germain-de-Varreville-St-Martin-de-Varreville-Audouville-la-Hubert	7 ha • 77,09 ha	Etang de Gatteville • Gatteville-le-Phare - Gouberville - Neville-sur-mer
Seine-Maritime 16,25 ha • 73,61 ha 1,42 ha • 48,71 ha		82,68 ha • 515,13 ha	Bois de Bernouville • Hautot-sur-mer Cap d'Ailly • Sainte-Marguerite-sur-mer, Varangeville-sur-mer Estuaire de la Seine • La Cerlangue, Oudalle, Rogerville, Sandouville, ancerville, St Vigor d'Ymonville
Côtes-d'Armor 0,61 ha • 51,51 ha	Falaises de Plouha / Bec de Vir • Plouha - Treveuc		
Finistère 7,82 ha • 7,82 ha	Rade de Brest • Hopital-Camfrout - Logonna-Daoulas - Loperhet - Plougastel-Daoulas	1,77 ha • 39,93 ha 2,47 ha • 624,99 ha	Bois de Penzer - Pen Ar Vir • Lanveoc Cap de la Chèvre • Camaret-sur-mer - Crozon
Morbihan 0,72 ha • 96,69 ha	Kerpenhir Loperec • Locmariaquer		
Charente-Maritime 8,75 ha • 78,21 ha	Marais d'Oléron • St Georges d'Oléron, St Pierre d'Oléron	1,32 ha • 99,02 ha	Forêt de Suzac • Meschers-sur-Gironde - St-Georges-de-Didonne
Loire-Atlantique 5,14 ha • 2310,84 ha	Estuaire de la Loire • Bouée - Cordemais - Coueron - Donges - Frossay - la Chapelle Launay - Lavau-sur-Loire - Le Pellerin - Paimboeuf - St-Etienne-de-Montlieux	2 698,66 ha • 2 833,47 ha	Lac de Grand Lieu • Bouage - St-Aignan Grand Lieu - Ste Lumine-de-Cotais - St-Philibert-de-Grand Lieu - St-Mars-de-Coutais
Aude 0,17 ha • 42,98 ha	Salines de la Palme • La Palme		
Var 5,20 ha • 904,73 ha	Les Salins des Pesquiers • Hyères		
Alpes de Haute-Provence 10,96 ha • 176,97 ha	Domaine de Valx - Montdenier • Moustiers-St-Marie		



Pointe de Suzac



Les Salins - Hyères

Au 15 septembre 2008, le domaine terrestre et maritime, sous la protection du Conservatoire du littoral, est de 118 455 hectares.

Publications



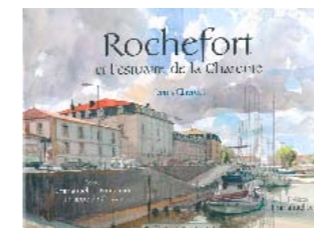
Éditions Filigranes
Littoral / Parc national de Port-Cros d'Eric Dessert
20 euros

L'île de Port-Cros est l'expression exemplaire d'une identité littorale aux dimensions multiples, où les processus naturels et les activités humaines semblent se réconcilier sous la protection attentive d'un parc national qui joue, depuis sa création il y a plus de quarante ans, un rôle pionnier en Méditerranée. Les images d'Eric Dessert donnent à voir et à aimer ces lieux dans leur diversité et leur caractère unique.



Éditions Doublevêbé
Carnet de mission Restauration Et valorisation de l'Anse de Paulilles de Philippe Deliau
16 euros

À Paulilles, il a fallu oser entreprendre le réaménagement ambitieux de la friche industrielle de l'ancienne dynamiterie Nobel, ancien lieu de travail et de vie de nombreux hommes et femmes. Ce carnet de mission raconte cette aventure qui aide aujourd'hui ce site à démarrer une nouvelle vie tournée vers l'accueil du public, la découverte du patrimoine naturel et culturel.



Éditions Equinoxe
Rochefort et l'estuaire de la Charente de Denis Clavreul
20 euros

Cet ouvrage veut rendre compte ou plutôt évoquer, en quelques images et mots justes, la poésie d'un territoire-archipel dont les points les plus hauts, les anciennes îles, ne sont qu'à quelques mètres au-dessus des eaux et où la frontière entre la terre et la mer est mouvante et ténue.



Éditions Doublevêbé
Carnet de mission - Préservation et valorisation des petites îles de Méditerranée de Laurence Malherbe et Jean-Paul Lassort
22 euros

Depuis 2006, le Conservatoire du littoral coordonne l'Initiative pour les petites îles de Méditerranée, programme de coopération internationale visant à promouvoir la gestion de ces espaces grâce à des rencontres sur le terrain. Durant plus d'un mois, experts et scientifiques ont sillonné les côtes du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie pour améliorer les connaissances en matière de botanique, d'ornithologie, de biologie marine...

Rivages, lettre d'information du Conservatoire du littoral

27, rue Blanche
 75009 Paris
 tél : 01 44 63 56 60
 fax : 01 44 63 56 76
 direction.paris@conservatoire-du-littoral.fr

La Corderie Royale
 BP 10137
 17306 Rochefort Cedex
 tél : 05 46 84 72 50
 fax : 05 46 84 72 79
 direction.rochefort@conservatoire-du-littoral.fr

Directeur de la publication : Emmanuel LOPEZ

Coordination : Anne KONITZ

Rédaction et conception graphique : Bayard Nature et Territoires

Impression : Imprimerie JOUVE
 Photos : Propriété du Conservatoire sauf mention spéciale

Sabine Delcour

Delta de la Leyre

Gironde, 2006

Si elle n'a pas les dimensions d'un delta de grand fleuve, la Leyre, ou l'Eyre en a le fonctionnement. Elle traverse les landes de Gascogne de son cours sinueux aux rives naturelles ou endiguées. Elle enserre l'île de Malprat, grand domaine encore secret. Elle borde aussi le domaine de Certes, espace privilégié, rencontre entre la terre et la mer, l'eau douce et l'eau salée.

